

Conférence de presse Covid-19 - 15/10/2020

Jean CASTEX

Mesdames et Messieurs, nous nous retrouvons cet après-midi pour vous présenter le détail des nouvelles dispositions que le Président de la République a annoncé hier soir concernant la gestion de la crise épidémique. Comme vous le savez, nous avons pris hier en Conseil des ministres la décision de placer notre pays en état d'urgence sanitaire à compter de samedi prochain 0 heures ou si vous préférez de vendredi à minuit. Cette décision vaut pour une durée minimale de quatre semaines et a vocation à se prolonger au-delà si le Parlement le valide sur la base d'un projet de loi dont il sera saisi dès la semaine prochaine. Cette décision tire les conséquences de la dégradation de la circulation virale que nous observons depuis une dizaine de jours. Car en France comme d'ailleurs dans tous les pays autour de nous l'économie connaît un net rebond qui nous permet de considérer que la deuxième vague de l'épidémie est arrivée. Si l'on reprend l'évolution de l'épidémie depuis le déconfinement en mai dernier on peut observer une phase de réduction nette de la circulation de mi-mai à mi-juillet avec un nombre de cas qui s'établissait alors à 7 personnes infectées pour 100 000, une remontée lente mais réelle de la circulation au cours de l'été et jusqu'à mi-septembre qui m'ont conduit à prendre pendant l'été une première série de mesures axées sur le port du masque obligatoire dans l'espace public, au travail, dans les commerces, les salles de cinéma et de spectacles. Début août j'ai également écrit à l'ensemble des métropoles et des grandes villes pour leur demander d'établir un plan d'action pour protéger les personnes les plus vulnérables. Nous avons ensuite assisté à une phase de ralentissement à partir de la deuxième quinzaine de septembre où les différentes mesures prises dans les métropoles principalement touchées ont permis de marquer une stabilisation voire un léger reflux notamment à Bordeaux, à Nice, à Rennes et dans d'autres villes. Et enfin, depuis une dizaine de jours, une accélération soudaine et spectaculaire. Entre le 1er et le 12 octobre, le nombre de cas pour 100 000 personnes en France entière est passé de 107 à 190 avec des niveaux particulièrement alarmants dans certaines grandes villes : 500 à Lille et Saint Etienne, 422 à Grenoble, près de 400 à Lyon et à Paris. Conséquence, les capacités de réanimation sont déjà très fortement sollicitées, en particulier à Paris où 46 % des lits de réanimation sont occupés par des patients Covid. Le plus préoccupant est que le nombre de cas augmente très rapidement chez les personnes âgées ce qui va se traduire, nous le savons, par l'arrivée très prochaine à l'hôpital de nombreux nouveaux patients. Cette évolution s'observe, je l'ai dit, chez nous comme chez nos voisins. Vous voyez apparaître la deuxième vague épidémique dans toute l'Europe et vous observez que les courbes sont convergentes. Cette situation exigeait une réaction forte et rapide car il n'était pas envisageable de laisser nos hôpitaux faire face au risque d'un nombre de malades graves qui dépasserait rapidement et massivement nos capacités alors même qu'il n'est plus possible, comme au cours de la première vague, de déprogrammer massivement d'autres pathologies graves. Nos professionnels de santé, admirables et héroïques pendant la première vague, sont fatigués et éprouvés. Je veux leur rendre hommage de façon appuyée et leur dire — Olivier VÉRAN y reviendra — que nous mettons tout en œuvre pour les soutenir face à cette nouvelle vague de l'épidémie. Mais je souhaite d'emblée clarifier un point. J'entends dire que la bonne réponse aurait été de créer massivement des lits supplémentaires en réanimation plutôt que de prendre des mesures de freinage de l'épidémie. C'est doublement faux. Aucun système hospitalier ne serait capable de faire face aux conséquences d'une telle épidémie qui pourrait conduire à des dizaines de milliers d'hospitalisations graves si nous ne faisons rien

en amont pour l'enrayer. Et surtout, surtout, pour créer des lits il ne suffit pas de s'équiper en matériel et en locaux, il faut aussi former des médecins et des personnels soignants spécialisés. Vous savez bien que c'est impossible en quelques mois, cela nécessite plusieurs années. Pour soulager nos soignants et réduire le nombre de malades, toutes générations confondues, la seule vraie stratégie possible c'est donc le freinage de l'épidémie par le respect strict des gestes barrières et la réduction des contacts et des interactions sociales. Nous avons depuis plusieurs mois adopté une stratégie de riposte graduée et territorialisée, préférant des mesures ciblées ville par ville, territoire par territoire, plutôt que des interdictions généralisées. Nous faisons le pari de la confiance avec les élus locaux, au premier rang desquels les maires avec qui nous dialoguons en permanence. Je veux le redire, sans eux, sans le concours de leurs services et ceux des autres collectivités, avec le renfort des associations spécialisées qui viennent en aide aux plus précaires qui s'occupent des plus vulnérables, nous n'y arriverons pas. Toutes ces mesures ont porté leurs fruits au travail, à l'école, dans les transports. Nous sommes parvenus au bon point d'équilibre. Je relève en particulier que la rentrée scolaire s'est bien passée. Aujourd'hui seuls 29 établissements sur 62 000 et 274 classes sur 530 000 sont fermées sur l'ensemble du territoire national. J'en remercie tous les acteurs de la communauté éducative. Mais une zone de risque très élevée apparaît la plus difficile à maîtriser : les lieux où se déroulent des rassemblements ou des fêtes en famille ou entre amis, là où on est nombreux, où on est rapproché pendant une certaine durée, là où on ne porte pas le masque et là où on perd le réflexe des gestes barrières. C'est là que nous sommes le plus en risque. C'est là que nous devons agir prioritairement et collectivement. C'est pour cela que nous avons durci les mesures sur les bars et les restaurants d'abord à Marseille et Bordeaux mi-septembre, puis ces dernières semaines dans 14 grandes villes et en Guadeloupe. La dégradation de la situation sanitaire nette et rapide montre que cela n'est pas suffisant en dépit des efforts de l'ensemble des professionnels, notamment des restaurateurs. C'est dans le but de limiter ces interactions à risques que nous avons décidé d'imposer un couvre-feu sanitaire dans 9 métropoles, qui s'appliquera aux espaces publics mais qui aura aussi pour objectif de réduire les interactions dans la sphère privée au cours des prochaines semaines. Cela passe d'abord par un mot d'ordre général : réduire le nombre de personnes que nous rencontrons dans un cercle convivial, chez soi, au restaurant, dans les moments de convivialité à l'extérieur. C'est la règle des 6 personnes que nous avons appliquée aux restaurants et que nous appliquerons aux rassemblements dans l'espace public, et que nous demandons à chacune et chacun de respecter à son domicile. Cela passe par un dispositif nouveau, cette mesure de couvre-feu sanitaire, qui entrera donc en vigueur vendredi demain à minuit. Je vais vous en préciser maintenant les modalités. Les territoires d'abord soumis à ce couvre-feu, annoncé par le chef de l'Etat hier soir, sont Paris et les sept autres départements d'Ile-de-France, les métropoles de Lyon, Lille, Toulouse, Montpellier, Saint-Etienne, Aix-Marseille, Rouen et Grenoble. Ce couvre-feu s'établira de 21 heures à 6 heures du matin. Cela signifie qu'à 21 heures, chacun devra être chez soi et que, sauf exception, tous les lieux, commerces ou services publics recevant du public seront fermés. Ces règles doivent, bien entendu, s'appliquer avec bon sens. Comme pendant le confinement, certains déplacements resteront autorisés pour des raisons de santé, pour aller à l'hôpital ou aller acheter des médicaments dans une pharmacie de garde, par exemple, pour des raisons professionnelles, si vous travaillez de nuit ou que vos horaires de travail ne vous permettent pas d'être chez vous à 21 heures, si vous avez un train ou un avion qui arrive ou qui part après 21 heures, il faudra le cas échéant pouvoir montrer votre billet si vous êtes contrôlé, si vous devez vous rendre auprès d'un proche en situation de dépendance, pour sortir votre animal de compagnie près de chez vous. Comme

pendant la période de confinement, il faudra, pour sortir après 21 heures, vous munir d'une attestation prouvant que vous répondez de l'une de ces exceptions. L'attestation et l'ensemble des informations concernant la situation sanitaire et les mesures relatives au couvre-feu sont disponibles sur le site du Gouvernement qui, j'espère, va s'afficher, ou en appelant le numéro vert 0 800 130 00. Vous avez les références du site qui s'affichent à l'écran. De même, certains établissements échapperont naturellement à la fermeture anticipée. Il s'agit des établissements de santé et médico-sociaux, des structures d'accueil des plus précaires, des hôtels, des restaurants faisant la livraison à domicile et des établissements publics qui assurent un service en soirée et la nuit, comme notamment les commissariats. Dans les zones de couvre-feu, des règles plus strictes continueront à s'appliquer par ailleurs en journée, par exemple les débits de boissons resteront fermés, les salles de sport également, sauf pour les enfants et les sportifs professionnels qui appliquent des protocoles spécifiques. Les universités et établissements du supérieur appliqueront des règles d'occupation limitant à 50 % la présence sur place des étudiants et l'occupation des lieux d'enseignement. Je compte sur le sens des responsabilités de chacune et chacun d'entre vous pour appliquer ces règles. J'ai demandé à ce que notre dispositif de contrôle soit adapté à ces règles nouvelles. Et ce dispositif va vous être présenté par le ministre de l'Intérieur.

Gérald DARMANIN

Bonjour à vous, Monsieur le Premier ministre, effectivement, le ministère de l'Intérieur sera chargé de l'application comme pendant le confinement, de mesures qui seront plus dures, si j'ose dire, pendant ce couvre-feu, de 21h00 à 06h00 du matin, dans les zones évoquées par le Premier ministre. Je les répète : l'ensemble de la région Île-de-France, c'est-à-dire Paris, évidemment, et 3 départements de petite couronne : la Seine-Saint-Denis, les Hauts-de-Seine, le Val-de-Marne, ainsi que les départements de grande couronne : l'Essonne, le Val-d'Oise, les Yvelines et la Seine-et-Marne, et les 8 métropoles évoquées par le Premier ministre : Lille, Lyon, Aix-Marseille, Grenoble, Toulouse, Montpellier, Saint-Etienne et Rouen. Pour cela, 12 000 policiers et gendarmes sont chaque nuit, entre 21h00 et 6h00, spécialement chargés de faire vérifier effectivement les interdictions évoquées par Monsieur le Premier ministre, plus tous les agents de police et de gendarmerie qui travaillent naturellement à la sécurité des Français, et qui pourront par ailleurs avec les polices municipales, lorsque les maires organiseront les services de nuit ou les organisent déjà, faire respecter les règles évoquées par Monsieur le Premier ministre, qui rentrent en vigueur dans la nuit de vendredi à samedi à partir de minuit. Je voudrais évoquer également que sur le site du ministère de l'Intérieur, il y aura la possibilité de pouvoir télécharger l'attestation nouvelle avec les mesures qu'évoque Monsieur le Premier ministre, la possibilité de télécharger sur son téléphone et de pouvoir le garder sur son smartphone pour ceux qui l'ont évidemment, qui se rechargera toutes les heures, puisque l'attestation vaut une heure lorsqu'il s'agit de déplacements qui n'ont pas de lien avec le travail. Et bien sûr, on pourra toujours continuer à écrire sur un papier libre, notamment pour les personnes les plus âgées ou les gens qui n'ont pas d'imprimante ou de photocopieuse à disposition immédiatement, cette attestation de déplacement dérogatoire. Pour l'attestation professionnelle qui montre qu'effectivement, on va pouvoir rentrer chez soi, aller au travail ou travailler, non seulement il faudra l'attestation, numérique ou papier, mais en plus le justificatif de son entreprise ou sa carte professionnelle lorsqu'on est infirmière libérale ou journaliste, par exemple. Voilà ce que je voulais dire en quelques mots. Évidemment, il y a des sanctions qui sont appliquées au moment où les gens ne respectent pas les interdictions de ce couvre-feu de 21h00 à 6h00, qui ne s'applique que dans les zones évoquées par Monsieur le Premier ministre : une amende de 135 euros, c'est-à-dire

la même amende que pendant le confinement. Et si jamais il devait y avoir réitération, c'est-à-dire, si au bout de 3 fois, les policiers ou les gendarmes arrivent à confondre une personne qui, par 3 fois, fraude ou ne respecte pas ces règles d'interdiction, 6 mois d'emprisonnement possible et 3 750 euros d'amende. Par ailleurs, évidemment, j'ai demandé aux policiers, aux gendarmes, sous l'autorité de Monsieur le Premier ministre, de faire respecter les règles qui concernent les établissements, notamment les établissements qui reçoivent du public, effectivement, de pouvoir intervenir de façon vigoureuse lorsque, notamment dans les zones les plus à risque, mais aussi dans toutes les autres zones, en France, nous avons ce sujet de regroupement intempestif dans des lieux qui ne respectent pas les règles sanitaires et qui reçoivent du public et la règle des 6, évidemment, une règle incitative pour laquelle les policiers et les gendarmes continueront à faire de la pédagogie, évidemment plus proche de la population.

Jean CASTEX

Merci monsieur le ministre de l'Intérieur. Les contrôles seront renforcés. Voilà pour les territoires où le couvre-feu sera applicable. Dans les autres territoires que ceux où il s'appliquera, les préfets continueront à adapter les règles en fonction des réalités épidémiques, mais des mesures générales s'appliqueront partout puisque tout le territoire national sera désormais placé en état d'urgence sanitaire. Ces règles qui s'appliqueront partout sont les suivantes : toutes les fêtes privées comme les mariages ou les soirées étudiantes qui se tiennent dans des salles des fêtes, dans des salles polyvalentes ou tout autre établissement recevant du public seront interdites. Tous les restaurants de France appliqueront le protocole sanitaire qui a été récemment renforcé et prévoit notamment la limitation à 6 du nombre de clients par table et l'enregistrement du nom des clients pour faciliter le contact ici [phon]. Dans tous les lieux où vous êtes assis comme les cinémas, les stages, les cirques ou les salles de conférence, la règle d'un siège sur deux devra s'appliquer entre deux personnes ou entre deux familles ou groupe d'amis de six personnes au maximum. Et par arrêté préfectorale, le nombre de visiteur sera limité à 1 000 ou 5 000 personnes selon le niveau de circulation du virus. Dans tous les lieux où l'on circule debout, comme les centres commerciaux, les supermarchés, les musées, les foires et salons, les zoos, le nombre de visiteurs sera limité sur la base d'une règle de quatre mètres carrés par personne et dans la limite de jauge fixée par le préfet, là aussi, en fonction du niveau de circulation du virus. Il y a donc deux régimes correspondant à deux situations territoriales. Des règles générales s'appliquant partout dans le pays et des règles renforcées pour les métropoles soumises au couvre-feu. Ces règles, je l'ai dit, s'appliqueront pour une durée de 4 semaines et nous allons demander au Parlement de les prolonger jusqu'à la fin novembre, le temps, nous l'espérons, de ralentir l'épidémie et de désengorger notre système de santé. Nous inviterons également les entreprises et les administrations publiques à développer le recours au télétravail dans des conditions que va vous présenter madame la ministre chargée du Travail.

Elisabeth BORNE

Merci monsieur le Premier ministre. Alors, vous savez, qu'en entreprise s'applique, un protocole national très strict qui prévoit notamment depuis le 1er septembre dernier, l'obligation de port du masque dans tous les espaces de travail clos et partagés. Ce protocole est efficace, il n'y a pas de chaîne de contamination quand on applique ce protocole et ce protocole est très bien appliqué. Il y a eu plus de 50 000 contrôles... interventions de l'inspection du travail depuis le confinement et il y a eu uniquement 300 mises en demeure. Cela montre que grâce à ce protocole très strict, les salariés peuvent aller au travail en toute

sécurité. Comme l'énonce le protocole, le recours au télétravail est un mode d'organisation pertinent pour réduire la propagation du virus. Il permet de limiter les contacts au travail, mais aussi aux abords du lieu de travail et dans les trajets domicile-travail. Sa mise en œuvre doit respecter un équilibre entre plusieurs objectifs. Tout d'abord, éviter la propagation du virus, mais aussi maintenir l'efficacité des organisations de travail et enfin, prévenir les risques liés à l'isolement des salariés. Cet équilibre doit se construire dans le dialogue social au sein de l'entreprise. Ce matin, avec Laurent PIETRASZEWSKI nous avons réuni les partenaires sociaux pour faire le point sur la mise en œuvre du protocole national en entreprise et évoquer les adaptations à y apporter. Je voudrais souligner que les échanges ont montré un très fort, une très forte responsabilité de la part de l'ensemble des partenaires sociaux, mais également le constat partagé sur l'efficacité du protocole. Nous avons décidé d'apporter deux modifications principales au protocole national. Il est désormais demandé aux entreprises, et tout particulièrement à celles qui sont dans les zones où s'applique le couvre-feu, de définir un nombre de jours minimal de télétravail par semaine pour les postes qui le permettent et également d'étaler les horaires d'arrivée et de départ au travail. Les modalités de mise en œuvre, par exemple le nombre de jours de télétravail, doivent faire l'objet d'un dialogue social au sein de l'entreprise. Nous souhaitons rendre ces modifications, donc ce nouveau protocole applicable dès la semaine prochaine, dont nous avons demandé aux partenaires sociaux de nous faire part de leurs observations dans la journée pour une mise en ligne du nouveau protocole dès demain.

Jean CASTEX

Merci. S'agissant de la fonction publique. Sur l'ensemble du territoire et chaque fois que cela pourra être concilié avec les nécessités du service, les administrations définiront dès la semaine prochaine une organisation du travail intégrant les nécessités du service et permettant, à chaque fois que cela sera possible, deux à trois jours de télétravail par semaine. Mesdames et messieurs, l'ensemble de ces dispositions auront incontestablement un impact économique sur les secteurs et les filières professionnelles concernées. Nous serons donc conduits à renforcer et étendre nos dispositifs d'appui et de soutien dans la continuité des réponses que nous avons su apporter depuis le début de la crise face à l'urgence économique et sociale. Un plan d'urgence économique a été mis en œuvre, vous le savez, afin de protéger les salariés par le dispositif de chômage partiel le plus ambitieux d'Europe, de soutenir la trésorerie des entreprises par le Fonds de solidarité, le dispositif des prêts garantis par l'État et les reports et exonérations de cotisations sociales et de limiter la persistance des effets de la crise sur l'appareil productif et les compétences. Au cours des dernières semaines, mon Gouvernement a pris des mesures complémentaires pour renforcer ce soutien en direction des entreprises impactées directement ou indirectement par les mesures de freinage prises dans les grandes métropoles. Et à la demande du Président de la République, nous allons encore adapter et renforcer ces dispositifs dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire que nous venons de décréter. Ces mesures seront préparées et concertées avec les professionnels par les ministres concernés, au premier rang desquels Bruno LE MAIRE, ministre en charge de l'économie à que je cède la parole.

Bruno LE MAIRE

Merci Monsieur le Premier ministre. Mesdames, Messieurs, comme le Premier ministre vient de l'indiquer, depuis le début de cette crise nous avons été aux côtés des entrepreneurs comme des salariés touchés par la crise économique et par les règles de sécurité sanitaire. Et nous continuerons à l'être après l'annonce de ce couvre-feu. J'ai eu l'occasion ce matin de

discuter avec l'ensemble des responsables du secteur de l'hôtellerie, la restauration, des cafés, de la culture, de l'événementiel, et je veux leur dire que je mesure parfaitement leur désarroi. Ils avaient commencé à se redresser, ils avaient commencé à rouvrir et ses obligations sanitaires leur font l'effet d'une douche froide. Nous serons à leurs côtés et nous continuerons à être à leurs côtés en renforçant, à la demande du président de la République et du Premier ministre, les dispositifs qui sont déjà en vigueur. Tout ce qui doit être fait sera fait pour leur permettre de passer ces semaines de couvre-feu avec un impact économique le plus réduit possible. Nous allons d'abord renforcer une nouvelle fois, simplifier et élargir le Fonds de solidarité. Toutes les entreprises de moins de 50 salariés qui sont installées dans les zones de couvre-feu et qui ont perdu 50 % de leur chiffre d'affaires par rapport à 2019 pourront bénéficier d'une aide allant jusqu'à 1500 euros, et cela pendant toute la durée du couvre-feu. Cela veut dire très concrètement que nous rétablissons le Fonds de solidarité pour toutes les entreprises de moins de 50 salariés, quel que soit le secteur auquel elles appartiennent. C'est le filet de sécurité que nous mettons en place pour toutes les entreprises situées dans le périmètre du couvre-feu. Deuxième élément sur le Fonds de solidarité, pour les entreprises de moins de 50 salariés des secteurs de l'hôtellerie, des cafés et de la restauration, de la culture, de l'événementiel, du sport, les fameux secteurs S1 et S1 bis tels qu'ils ont été élargies par le Premier ministre, nous leur ouvrons l'aide du Fonds de solidarité qui va jusqu'à 10 000 euros par mois pour ces secteurs dès lors qu'elles subissent une perte de chiffre d'affaires non plus de 70 % mais de 50 %. C'est donc un élargissement significatif pour les entreprises, qui perdraient non plus 70 mais 50% leur chiffre d'affaires. Troisième élément sur le Fonds de solidarité, comme le Président de la République l'avait indiqué hier soir, nous allons améliorer le dispositif du plafonnement. Vous savez que jusqu'à présent l'ensemble de ces dispositifs de fonds de solidarité est plafonné à 60 % du chiffre d'affaires pour toutes les entreprises concernées. Nous supprimons à compter de samedi le plafonnement à 60 % du chiffre d'affaires de cette aide pour le secteur de l'hôtellerie, des cafés, de la restauration, les secteurs S1 et S1 bis. Ces trois modifications du Fonds de solidarité voulues par le Premier ministre et le Président de la République constituent une aide très significative pour tous les secteurs touchés par les nouvelles restrictions sanitaires. Le deuxième élément, ce sont les exonérations de charges qui ont constitué, comme vous le savez, un des dispositifs très puissants de soutien au secteur économique. Toutes les entreprises fermées administrativement bénéficieront d'une exonération totale de leurs cotisations sociales et patronales jusqu'à la fin du couvre-feu. Les entreprises du secteur hôtellerie café restauration qui sont installées dans les zones de couvre-feu que vient de signaler le Premier ministre, pourront également bénéficier d'une exonération totale de cotisations sociales patronales dès qu'elles perdent 50 % de leur chiffre d'affaires. Il reste les cotisations sociales salariales, puisque je parlais des cotisations sociales patronales. Nous apporterons pour ces cotisations sociales salariales une aide jusqu'à 20 % de la masse salariale, qui permet en réalité de couvrir totalement le poids des charges sociales pour les entrepreneurs concernés. Les mesures que nous prenons avec le Premier ministre permettent de couvrir totalement le poids des charges sociales pour les entrepreneurs concernés. L'ensemble de ces mesures seront inscrites dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale de 2021 et l'ensemble de ces mesures, exonérations de charges et renforcement du fonds de solidarité, représente un coût pour les finances publiques d'un milliard d'euros sur la durée du couvre-feu. Troisième élément, les prêts garantis par l'état qui, comme vous le savez, sont aussi un des éléments qui, depuis le début du mois de mars, apportent un soutien massif à l'économie. 120 milliards d'euros de prêts garantis par l'Etat ont été déjà délivrés. Il y a également des prêts garantis Etat saison, très importants pour le secteur de l'hôtellerie et

de la restauration puisque leur plafond n'est plus fixé à 25 % du chiffre d'affaires mais aux trois meilleurs mois de l'année 2019, ce qui est beaucoup plus avantageux pour ces entreprises de l'hôtellerie et de la restauration parce que ça peut représenter jusqu'à 80 ou 90 % de leur chiffre d'affaires, puisque trois mois, ça peut représenter tout simplement la saison d'été. Ces prêts garantis par l'Etat, qui étaient disponibles jusqu'au 31 décembre de cette année 2020, seront désormais accessibles jusqu'au 30 juin 2021. C'est donc une prolongation de six mois de ces prêts garantis par l'Etat, là aussi, comme l'a indiqué le Président de la République hier soir. Deuxième élément très significatif sur ces prêts garantis par l'Etat, vous savez que beaucoup d'entreprises souhaitent pouvoir reporter le remboursement de ces prêts parce qu'elles se disent : "on arrive au bout de ces prêts, il va falloir les rembourser, on ne peut pas". Nous demandons à la Fédération bancaire française d'examiner un report du remboursement de ces prêts pour une année supplémentaire pour les entreprises qui en ont réellement besoin. La souplesse doit être la règle en la matière. J'ai eu l'occasion d'échanger dès ce matin avec Philippe BRASSAC, le président de la Fédération bancaire française et directeur général du Crédit Agricole, et je le remercie de sa compréhension sur le sujet. Quatrième élément de soutien à tous les secteurs économiques touchés par la crise économique, ce sont les prêts directs de l'Etat. Nous avons mis en place, à la demande du Premier ministre, des prêts directs de l'Etat pour les entreprises les plus en difficulté. Ils sont prolongés jusqu'au 30 juin 2021. Ce sont vraiment des prêts qui sont pour toutes les entreprises qui ont sonné à toutes les portes, qui n'ont pas réussi à trouver de réponse à leur situation et qui ont besoin de l'aide directe de l'Etat. C'est un prêt direct de l'Etat. Nous allons mettre en place un numéro téléphonique national unique à Bercy qui sera disponible sous une quinzaine de jours et qui permettra à une entreprise, une PME, une TPE qui n'a trouvé absolument aucune solution d'appeler directement le ministère de l'Economie et des Finances et de se renseigner sur ces prêts directs de l'Etat. Comme le Premier ministre l'a indiqué, toutes ces mesures immédiates, puissantes, n'épuisent pas les interrogations des secteurs qui sont concernés et nous devons donc poursuivre la consultation, poursuivre la concertation avec elles. À la demande du Premier ministre, je recevrai donc, avec Elisabeth BORNE et Alain GRISSET, les responsables des secteurs de l'hôtellerie, du café, de la restauration, du secteur événementiel, du sport pour examiner avec eux toutes les solutions qui doivent être apportées à des demandes spécifiques, urgentes, importantes qui sont désormais sur la table. J'en cite trois. La première, ce sont les loyers. C'est un sujet incroyablement compliqué. Il y a les grands bailleurs, il y a les petits bailleurs privés. Il n'y a pas de solution miracle sur les loyers, mais nous avons une exigence de résultat sur cette question qui, je le sais, inquiète beaucoup d'entrepreneurs. Nous sommes prêts à discuter de toutes les solutions envisageables, y compris un crédit d'impôt pour les bailleurs. Sur les congés payés, nous savons, avec Elisabeth BORNE, que c'est une bombe à retardement pour beaucoup de restaurateurs. Nous allons traiter ce sujet avec Elisabeth BORNE dans les meilleurs délais. Troisième sujet, ce sont les assurances. Beaucoup de restaurateurs, d'hôteliers s'inquiètent des courriers qu'ils reçoivent, qui leur indiquent qu'ils ne pourront plus être couverts par les risques de pandémie. Cela entraîne énormément d'inquiétude, notamment dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration. Nous finaliserons donc, dans les prochaines semaines, un nouveau régime d'assurance pour les entreprises en cas de catastrophe sanitaire impliquant une fermeture administrative. Sur le secteur de la culture qui doit aussi être très directement touché : les théâtres, les salles de cinéma, les salles de spectacle, avec l'obligation du couvre-feu à 21 heures, le Premier ministre m'a demandé d'engager des discussions dès demain matin avec Roselyne BACHELOT, la ministre de la Culture, pour répondre à leurs attentes et trouver les solutions les plus adéquates possibles. Enfin, en ce qui concerne les associations,

je connais leurs inquiétudes qui m'ont été signalé par Olivia GRÉGOIRE, elles subissent des surcoûts qui sont associés à la crise sanitaire. Là aussi, nous y répondrons, avec Olivia GRÉGOIRE, dans les prochains jours.

Jean CASTEX

Je vous remercie beaucoup, Monsieur le ministre. Au-delà de la solidarité que nous devons aux secteurs les plus impactés par le couvre-feu et les mesures sanitaires, nous nous montrons également prioritairement attentifs à celles et ceux de nos compatriotes qui en sont les premières victimes. Je pense d'abord aux plus jeunes. J'ai présenté dès le mois de juillet, dans le cadre du Plan de relance, un dispositif « Un jeune, une solution », porté par la ministre chargée de l'Emploi et doté de moyens exceptionnels. Il s'agit d'apporter un fort soutien à l'embauche que ce soit en contrat de travail ou en contrat d'apprentissage, avec des primes aux entreprises pour accélérer leur recrutement de jeunes. On a renforcé de manière massive les formations qualifiantes orientées vers la transition écologique et les métiers d'avenir. 200 000 places de formation en plus. Dès cette rentrée, nous allons également créer 26 500 places nouvelles dans ce qu'on appelle des formations insérantes. Enfin, parce que certains jeunes ont décroché et qu'il faut les aider à se réinsérer, nous avons créé toutes les passerelles vers l'activité, 300 000 parcours et contrats d'insertion vont être progressivement déployés. D'ores et déjà, certains signes sont encourageants. Si on prend l'exemple de l'apprentissage, les premières indications de la rentrée 2020 sont bonnes en dépit de la crise. Pour une grande majorité des métiers, les entrées en apprentissage sont stables ou même en légère hausse par rapport à la même période de l'année dernière, qui était déjà exceptionnelle. Cela augmente dans le bâtiment, dans la santé et dans l'artisanat et dans d'autres secteurs encore. Nous sommes pleinement mobilisés pour accélérer le déploiement partout dans les territoires du Plan pour les jeunes qui, je le répète, est une des priorités de mon Gouvernement. Je pense aussi aux publics les plus fragiles, les plus pauvres et les plus vulnérables. Comme le Président de la République l'a annoncé hier : une prime de 150 euros sera versée à chaque personne bénéficiant du RSA, de l'Allocation de solidarité et des APL. S'ajouteront à ces 150 euros, 100 euros supplémentaires par enfant. Cette aide sera versée avant la fin de l'année et concernera 4 100 000 foyers. J'aurai d'ailleurs l'occasion de préciser et de compléter ces mesures ce samedi, à l'occasion de la Journée mondiale du refus de la misère. Pour terminer, je souhaite revenir sur la question cruciale de l'adaptation de notre système de soins à l'épisode très fort auquel il est déjà confronté et qui va s'aggraver dans les prochains jours et les prochaines semaines. Olivier VÉРАН, à qui je tiens à rendre un particulier hommage, pour son courage et sa détermination face à cette crise, va vous faire le point sur ce sujet. Monsieur le Ministre.

Olivier VÉРАН

Merci beaucoup, Monsieur le Premier ministre. Quelques points d'étape en complément des points qui ont été précédemment discutés lors des précédentes conférences de presse. D'abord sur la question des tests et pour revenir sur ce qu'a dit le président de la République hier soir. D'abord, nous sommes en train de gagner la bataille des délais en matière d'accès aux tests. Vous le savez, nous avons rencontré, notre pays comme dans d'autres pays, malgré le fait qu'il testait énormément grâce à la mobilisation formidable de l'ensemble de la filière de biologie, en ville comme à l'hôpital, on a rencontré des délais qui étaient devenus croissants à l'occasion de la rentrée, des retours de vacances, des retours en entreprises, des retours à l'école. Cette bataille des délais, nous sommes en train de la gagner, je le disais, avec des chiffres qui en attestent puisque désormais, 91 % des tests PCR sont rendus en moins de 48

heures. Un délai médian qui est passé à un peu plus de 24 heures pour le retour de ces tests et des barnums, ces centres de test délocalisés qui ont été mis en place par les agences régionales de santé et destinés aux publics prioritaires. Ces barnums, ne font pas le plein, signe que la situation est nettement moins tendue. Pour tout dire, nous sommes revenus sur des indicateurs de rendu d'examen qui sont proches de ceux que nous rencontrons au cours du mois de juillet, voire début août, lorsque les tensions n'étaient pas palpables sur le terrain. Et pourtant, le nombre de tests a réaugmenté puisqu'il dépasse à nouveau les 1 300 000 par semaine. Mais l'enjeu en matière de tests et le Président de la République en a parlé hier, ce sont ces fameux tests antigéniques. Je vous rappelle, prélèvements nasaux-pharyngé avec un écouvillon dans le nez. La même chose que celles et ceux d'entre vous qui ont eu un examen PCR connaissent. Et ensuite, au lieu de l'envoyer à un laboratoire, on peut faire directement les manipulations sur place qui vous permettent d'avoir le résultat entre 10 et 30 minutes, selon les tests. Nous avons, sans attendre les recommandations scientifiques commandées, 5 millions de tests antigéniques qui sont d'ores et déjà déployés depuis plusieurs jours dans l'ensemble des régions françaises. Et à bas bruit, des expérimentations sont conduites sur des publics particuliers, comme par exemple des étudiants en médecine, des étudiants en soins infirmiers, mais aussi des admissions à l'hôpital aux urgences de certains hôpitaux. 5 millions de tests, c'est beaucoup, mais ça ne suffit pas. Et donc, nous disposons désormais de toutes les recommandations de la Haute Autorité de santé pour permettre prochainement aux hôpitaux, mais aussi aux médecins libéraux, aux pharmaciens d'officine, aux infirmiers libéraux de pouvoir acquérir ces tests ainsi que le matériel de protection adéquate et de pouvoir réaliser directement ces prélèvements. Cela va prendre un peu de temps du temps nécessaire pour la formation, du temps nécessaire pour l'organisation, du temps nécessaire pour que les tests arrivent. Mais d'ores et déjà, nous sommes pleinement mobilisés sur ce chemin. Ça ne remplacera pas les tests PCR et nous aurons toujours besoin de la filière de biologie. Mais on peut imaginer. On peut même espérer. On peut même escompter que d'ici à quelques semaines, une personne qui aurait de la fièvre avec des signes respiratoires puisse être testée directement chez son médecin si celui-ci participe de ce mouvement de tests antigéniques. Par ailleurs, des barnums, ces fameuses opérations collectives de test, pourront être conduits à partir de ces tests antigéniques dans les aéroports, par exemple, permettant, lorsque les personnes arrivent sur le territoire national en provenance d'un pays où le virus circule beaucoup, de disposer de leurs résultats avant de quitter l'aéroport. Ce qui est, vous l'admettez, quand même mieux. C'est une innovation qui est en train de gagner la France comme le reste de l'Europe, et nous sommes extrêmement mobilisés. Deuxième point rapide sur ce qu'on appelle le contact tracing, c'est alerter lorsqu'on contacte des gens qui sont positifs pour faire le tour de toutes les personnes qu'ils auraient pu contaminer sans le savoir, les fameux contacts. D'abord, ce qu'on constate tant au niveau de l'assurance maladie que des agences régionales de santé, que des médecins de ville qui sont mobilisés sur cette action de contact tracing, c'est que la plupart du temps, désormais, les cas contacts ont été informés par les patients eux-mêmes, ce qui est évidemment bien mais ce qui n'empêche pas de doubler cela d'un appel pour vérifier que la mise à l'abri, ce que l'on appelait avant l'isolement se passe dans les meilleures conditions et que les personnes ne manquent de rien. Plus de 90 % des patients sont contactés dès les premières 24 heures. Signe que le système, qui est mis sous forte tension par le nombre important de malades, plus de 20 000 par jour, ce système fonctionne toujours. Et le président de République a parlé hier du changement de l'application qui s'appellera « tous anti-Covid », qui n'était pas un changement de nom, qui est un changement de philosophie, qui est un changement de dimensionnement et qui sera une application pleinement efficace pour répondre aux défis que nous pose

l'épidémie. Cédric O travaille d'arrache-pied comme secrétaire d'État chargé du numérique et nous aurons la chance de faire dans quelques jours une présentation de cette nouvelle application à qui nous souhaiteront évidemment longue vie. Un point sur la situation dans les hôpitaux Monsieur le Premier ministre, c'est un point important et on voit effectivement émerger un certain nombre d'interrogations. Vous en avez parlé. Pourquoi est-ce que vous n'avez pas augmenté les lits de réanimation dans le pays ? On ne serait pas obligé d'avoir un couvre-feu si on avait 20 000 ou 30 000 de réa. D'abord et chacun peut comprendre, un anesthésiste réanimateur, c'est 11 ans de formation. Nous avons supprimé le numerus clausus il y a deux ans. Mais auparavant, eh bien, il y avait des limitations du nombre de médecins en formation, ce qui est regrettable, mais nous avons pris cette décision il y a deux ans. On ne peut donc pas identifier des médecins anesthésistes réanimateurs comme cela. De la même manière pour les infirmiers, les aides-soignants qui travaillent en service de réa, ce sont des soins très particuliers à faire avec des malades intubés, ventilés, avec des assistances respiratoires. Néanmoins, une formation pratique a été mise évidemment en place depuis la première vague épidémique. Rien que dans les hôpitaux parisiens, ce sont 750 infirmières, aides soignantes qui ont participé à une formation leur permettant demain si la situation devait l'exiger de renforcer les effectifs en service de réanimation. Mais notre objectif n'est pas de faire le plein des réas et notre objectif n'est pas d'avoir un nombre de réas extensible à l'infini. Il faut comprendre que pendant la première vague pour 17 000 patients admis en réadmission il y a eu 30 000 morts. Ce que nous voulons c'est empêcher les cas graves. Et pour 1 cas grave en réanimation dont on parle dans les statistiques il y a un certain nombre de cas moins graves, parfois ceux-là mais quand même perte du goût, de l'odorat, une toux importante et sévère, une fatigue résistante. Ces symptômes peuvent toucher des gens qui sont plus jeunes que les personnes qu'on trouve habituellement dans les services de réanimation. C'est pour cela qu'il faut vraiment, notre philosophie c'est empêcher les cas graves et c'est donc être dans la prévention de l'évolution de cette épidémie. Néanmoins je vous le disais, nous armons, ce qu'on appelle armer des lits de réanimation. Nous avons des respirateurs, nous avons des équipements de protection, nous avons des médicaments de réanimation pour faire face à une vague plus importante s'il était nécessaire que la première. Nous sommes passés de quelques 5 000 lits de réanimation armés dans notre pays à 5 800 lits durable avant la crise. Mais si nécessaire et à chaque fois que c'est nécessaire, nous augmentons les capacités de réanimation. Et comment nous faisons ? Nous supprimons des blocs opératoires, nous supprimons des salles de réveil, nous déprogrammons des soins de chirurgie pour des malades qui en ont besoin. Nous ne pouvons pas retarder les soins dans notre pays et c'est pour cela qu'il faut être absolument attentif les uns les autres et il faut soutenir nos soignants qui, comme vous l'avez dit Monsieur le Premier ministre, sont fatigués de cette première vague, qui ont énormément donné, qui seront toujours au rendez-vous si la situation devait l'exiger et je veux les remercier du fond du cœur pour cela. Et je sais que les Français s'associent à cet hommage que je leur rends à nouveau aujourd'hui. Mais nous devons prévenir plutôt que subir. Enfin un mot, Monsieur le Premier ministre, sur une question qui se pose qui était la question des personnes dites vulnérables, les personnes qui sont atteintes de maladies chroniques, parfois peu sévères, parfois plus sévères, qui avaient été éloignées du travail pendant la première vague compte tenu du risque que le fait de sortir de chez elles pouvait faire porter sur leur santé. Une première liste de personnes qui ont pu retrouver le travail pour éviter une désinsertion professionnelle trop longue avait été mise en place cet été. Nous allons faire probablement évoluer cette liste de manière à protéger davantage de personnes compte tenu de l'état d'urgence sanitaire. Une discussion a d'ores et déjà commencé avec les associations responsables des usagers.

Jean CASTEX

Merci beaucoup, Monsieur le ministre des Solidarités et de la Santé. Je voudrais ajouter qu'à l'intention des personnels des établissements de santé, puisque nous savons toutes et tous que le système de soins tiendra grâce aux soignantes et aux soignants, quelques dispositions complémentaires importantes ont été prises. D'abord afin de reconnaître par avance l'engagement des agents qui seront mobilisés par nécessité de service dans les jours et semaines à venir, une indemnité compensatrice de congés annuels longue pris sera mise en place allant de 110 à 200 euros brut par jour. Par ailleurs, une enveloppe de 100 millions d'euros sera déléguée aux agences régionales de santé pour mieux organiser encore la gestion des ressources humaines. Enfin, j'ai décidé d'anticiper le versement des sommes que nous avons décidées de verser au personnel en application du Ségur de la Santé. Vous le savez, cet accord historique que j'ai signé avec les partenaires sociaux peu de jours après ma prise de fonction prévoit une revalorisation de plus de 200 euros par mois pour 2 millions de soignants à l'hôpital et dans les EHPAD au profit des femmes et des hommes qui font notre système de santé. Il s'est traduit par une première augmentation salariale de 90 euros par mois au mois de septembre et qui, pour certains, apparaîtra sur la feuille de paie d'octobre. Une deuxième tranche de 93 euros par mois devait intervenir en mars prochain. Au regard de la situation, je vous annonce qu'elle interviendra plutôt avant la fin 2020, à la fois pour reconnaître le travail de ces professionnels et renforcer davantage encore l'attractivité de ces professions. Mesdames et Messieurs, mes chers concitoyens, je comprends l'inquiétude, voire la lassitude qui est la vôtre et je dois le dire, je peux la partager. Mais je suis là, face aux circonstances présentes, avec mon Gouvernement, pour agir et pour faire face à la situation difficile que nous traversons. L'ensemble des mesures que nous annonçons aujourd'hui seront précisées et adaptées d'ici samedi. Nous le ferons dans un cadre concerté avec les partenaires sociaux, avec les représentants des secteurs professionnels, avec les élus locaux avec lesquels je suis en lien constant et que je veux encore remercier, avec les partis politiques et les groupes parlementaires que je recevrai une nouvelle fois la semaine prochaine pour notamment évoquer avec eux l'impact de la dégradation de la situation sanitaire sur le pays mais aussi sur l'organisation des prochaines échéances électorales. Beaucoup de questions se règlent par l'écoute et le dialogue. Nous traversons un moment inédit de notre histoire, un moment appelé à durer encore plusieurs mois. Et comme toujours dans les moments difficiles, la tentation est grande de rechercher les boucs émissaires, d'opposer les uns aux autres, de nous perdre dans de vaines polémiques. Le moment viendra, lorsque cette crise sanitaire sera terminée, et elle se terminera, d'en tirer sereinement toutes les conséquences et tous les enseignements. Mais pour l'heure, toutes nos énergies doivent être tournées vers ce combat contre la maladie et sa propagation. C'est à notre portée si nous restons solidaires, si nous sommes responsables. L'Etat et le Gouvernement dans son ensemble sont, bien entendu, en première ligne pour vous protéger et prendre les mesures que la situation appelle, comme le font du reste, vous l'avez constaté, l'ensemble des autorités politiques des pays voisins confrontés à des situations tout à fait comparables. Mais ce n'est pas l'Etat qui frappe, c'est le virus. C'est lui notre objectif commun. C'est face à lui que nous devons unir nos forces et nos volontés. La France est un grand pays. Ensemble, nous surmonterons cette épreuve. J'en ai la conviction. Nous nous tenons à votre disposition, Mesdames et Messieurs, pour répondre à vos questions. On va prendre une série de questions comme on fait d'habitude, si vous voulez bien.

Camille COLIN

Bonjour Camille COLIN pour TF1 et LCI. J'ai deux questions sur le couvre feu, la première sur les critères. Est-ce que d'autres métros métropole pourrait basculer en couvre-feu ? Est-ce que l'horaire de 21 heures pourrait être revu à 20 heures peut-être, si les signaux et les chiffres et la situation empiraient dans certaines métropoles, et à quelle échéance ? Et à l'inverse, est-ce qu'une ville pourrait sortir du couvre-feu avant décembre si les signaux étaient au vert dans cette ville ? Et puis, deuxième série de questions, cette fois sur les transports, vous en parliez tout à l'heure. J'ai cru comprendre qu'on pouvait prendre un train ou un avion avant 21 heures. Est-ce qu'on peut en prendre un aussi après 21 heures ? Est-ce qu'on peut aller chercher quelqu'un à la gare ou à l'aéroport qui arriverait dans ces horaires-là ? Est-ce que l'offre de transport va être amenuisée? Je ne sais pas sur le train, peut-être sur l'avion ou dans des métropoles, sur les métros par exemple à Paris, ou les bus de nuit ? Merci beaucoup.

Simon LE BARON

Bonjour.

Jean CASTEX

Oui, je vous en prie.

Simon LE BARON

Oui, je suis là. Simon LE BARON de France Inter. Première question, pouvez-vous garantir aux Français que vous incitez à aller travailler, même si j'ai bien compris qu'il y a un certain nombre de jours de télétravail dans certaines entreprises, qu'ils prennent moins de risques dans les transports en commun qui sont parfois bondés ou au sein de leur entreprise que lors d'un dîner avec des amis à la maison. Et deuxième question, vous l'avez évoqué, Monsieur le Premier ministre à la fin de votre intervention, sur les élections régionales : un report des départementales et des régionales de 2021 est-il clairement envisagé ?

Jérémy MAROT

Bonjour, Jérémy MAROT de l'AFP. Une question pour le secteur de la culture. Un billet de cinéma, un ticket pour le théâtre, est-ce que ça peut faire office d'attestation, et à ce titre, peut-on aménager le couvre-feu pour aider le secteur culturel qui est très touché par la crise ?

Jean CASTEX

Madame derrière, oui.

Julia VAN AELST

Bonjour Julia VAN AELST pour *BFMTV*. Monsieur le Premier ministre, des perquisitions ont eu lieu, notamment au domicile de votre ministre de la Santé, ce matin. Est-ce que ces perquisitions ne risquent pas de brouiller votre message ? Et est-ce que vous accordez votre confiance à votre ministre de la Santé au regard de ces perquisitions ? Merci.

Hélène BONNET

Bonjour, Hélène BONNET pour *LCI-TF1*. J'ai une question sur les tests antigéniques. Quand seront-ils disponibles ? Une autre question sur les jeunes entreprises, parce que vous parlez beaucoup des aides aux entreprises, mais celles en création n'ont pas forcément de variation de chiffre d'affaires. Que va-t'il se passer pour ces jeunes entreprises ? Et puis, un mot sur les effectifs de policiers mobilisés. Vous avez dit, je crois, 12 000 policiers.

Jean CASTEX

Et gendarmes.

Hélène BONNET

Est-ce qu'on inclut aussi les policiers de nuit, les 22 000 policiers de nuit qui travaillent ? Si vous pouvez préciser les chiffres, s'il vous plaît.

Jean CASTEX

Une dernière question, puis on fera un deuxième lot, si vous voulez bien.

Journaliste

Qu'est-ce que vous répondez à ceux qui disent que si vous avez été obligé de mettre en place ce couvre-feu est dû à l'échec du confinement ?

Jean CASTEX

Bon, on fait, ce premier lot. Je vais donner la parole aux ministres concernés. D'abord, je commence par la dernière question. Bon, si c'est ça, ça veut dire que les stratégies de déconfinement ont échoué partout, Monsieur, parce que, il ne vous a pas échappé, vous avez vu les courbes. Vous connaissez la situation dans tous les pays voisins, ils sont confrontés exactement à la même situation. Ça peut dépendre des moments. Certains sont plus en avance que d'autres, un peu plus en retard. Mais grosso modo, le mouvement est exactement le même. Bon, voilà, je pense d'abord que les conditions climatiques, incontestablement, le fait qu'on rentre plus chez soi partout en Europe, permettent un retour plus facile du virus. Peut-être aussi en France comme ailleurs, la période estivale, à l'inverse après le confinement qui a été très difficile et très douloureux pour beaucoup de nos concitoyens ont connu une certaine forme de relâchement dans le respect des gestes barrières, voilà. Donc je veux dire, la perspective d'une deuxième vague, en plus, avait été pointée par les scientifiques, donc je ne pense pas que, mais je dis ça avec beaucoup d'humilité, vous savez, c'est une crise inédite, chaque pays s'adapte. Et donc je ne pense pas, encore une fois, que nos stratégies diffèrent considérablement de celles des pays étrangers, puisque vous évoquez en particulier la stratégie du déconfinement qu'Édouard PHILIPPE m'avait confié le soin de conduire, en tout cas de lui proposer. Je me souviens que déjà à l'époque, nous avions un club des déconfinateurs des pays voisins pour comparer les mesures que les uns et les autres adoptions, et encore une fois, nous étions à peu près dans la même épure. Alors, je réponds également à la question de *BFM* sur la perquisition et les mesures qui ont été prises par la Commission d'instruction de la Cour de justice de la République, vous comprendrez toutes et tous, qu'il ne m'appartient absolument pas de commenter des décisions d'une autorité judiciaire, absolument pas. En revanche, je peux tout à fait répondre à votre deuxième question sur la confiance que j'accorde à Monsieur Olivier VÉRAN ici présent, sachez qu'elle est totale. Outre bien entendu, ai-je besoin de le rappeler que sur le volet judiciaire que je ne connais pas, il bénéficie d'une totale présomption d'innocence. Mais je voudrais vous faire mesurer à toutes et à tous, Mesdames et Messieurs, la difficulté de cette crise sanitaire que nous vivons avec des hauts et des bas depuis plusieurs mois. Olivier VÉRAN est en fonction depuis plusieurs mois matin, midi et soir, la nuit, le week-end, j'en atteste devant vous. Il est toujours au front. Toujours au front, toujours. Il ne ménage ni son temps ni sa grande compétence. Et c'est un atout pour notre pays pour faire face aux événements sanitaires auxquels nous sommes confrontés. Précisément, s'il le veut bien, je vais lui donner la parole pour revenir à la première question qui a été posée sur les critères. Enfin, on a dit : est-ce qu'il

pourrait y avoir, hein madame, c'est ça, d'autres agglomérations ou d'autres territoires qui pourraient être concernés par les mesures de couvre-feu. Vous avez demandé si l'horaire que nous avons retenu 21h00 pourrait évoluer. C'est bien ça. Et également, vous avez posé une question sur la durée d'application de ce couvre-feu. Avant de céder la parole à Olivier VÉРАН, Le Président de la République l'a dit hier soir, je me permets de le rappeler, nous avons déjà en France utilisé cette mesure de couvre-feu, je le rappelle, c'était en Guyane. Je vous rappelle aussi que c'est mon premier, ma première sortie officielle comme Premier ministre avec Olivier VÉРАН et Sébastien LECORNU, le ministre en charge des Outre-mer, où la situation était extrêmement, extrêmement préoccupante, avec notamment des évacuations sanitaires vers d'autres territoires ultramarins. Et ce couvre-feu a fait ses preuves. Olivier.

Olivier VÉРАН

Monsieur le Premier ministre, sur l'évolution des indicateurs du couvre-feu, la solution qui a été annoncée par président de la République hier est équilibrée. Elle permet, elle permettra de lutter efficacement contre la diffusion du virus. Ce que nous enseigne le retour de la première vague, mais également ce qui se passe chez nos voisins, c'est qu'au fond, il faut plusieurs semaines pour qu'une mesure soit pleinement efficace. Le confinement généralisé dans notre pays a pu démontrer son efficacité importante à la fois sur l'évolution de l'épidémie et à la fois sur l'évolution des cas graves en 3 semaines, c'est-à-dire qu'il faut quand même de la patience et vous savez pourquoi parce que vous voyez cette courbe qui fait le lien entre les contaminations et les cas graves. En moyenne 2 à 3 semaines. Donc, de toute façon, il faut du temps et de la patience. Ensuite, le choix qui est opéré, c'est un choix proportionné, territorialisée, différencié. Pourquoi ? Parce qu'on n'applique pas les mêmes mesures dans un territoire où le virus circule peu et où il circule de façon très importante. C'est aussi une différence par rapport à la première vague. Et c'est pourquoi, oui, certains territoires pourraient rejoindre la liste des territoires actuellement... qui seront bientôt sous couvre-feu sanitaire. C'est possible. Et oui, s'il y avait des évolutions importantes, importantes et durables objectivée dans certains territoires, nous pourrions alors nous reposer la question en conseil de défense et de sécurité nationale de savoir s'il faut ou non rebasculer un territoire vers une zone qui aurait moins de contraintes sanitaires. Ça me paraît absolument essentiel. Sur les tests antigéniques, j'avais répondu madame tout à l'heure sur le déploiement en disant qu'il y a déjà 5 millions qui sont en cours de déploiement, mais que vous ne voyez pas parce que c'est fait dans des secteurs très particuliers mais c'est très utile et le déploiement général va se faire semaine après semaine, à compter... à compter de maintenant. Et puis enfin, un dernier mot pour dire, monsieur le Premier ministre, là de vous remercier pour vos mots dire que moi, j'ai confiance dans les Français et j'ai confiance dans le soignant. Et que c'est ça qui compte.

Jean CASTEX

Merci beaucoup. Il y a eu deux questions sur les transports. Sauf erreur de ma part, auxquelles je vais essayer de répondre directement. D'abord, bien sûr, enfin, soyons clairs, si vous avez votre train couchette, par exemple, puisque nous allons favoriser les trains couchettes ou un avion après 21h00 bien entendu, si vous êtes muni de votre billet, de votre justificatif de transport, vous pourrez aller le prendre et cela vaudra dérogation, si je puis dire, au couvre-feu. Vous avez soulevé une question intéressante qui devrait être clarifiée très vite. Mais là aussi, je suis un très fort adepte du bon sens auquel le président de la République a fait plusieurs fois référence hier soir, c'est-à-dire celle des accompagnants. Bon, évidemment, on

imagine bien que quelqu'un qui aurait du mal à se déplacer ou qui ne disposerait pas de transports en commun, sûrement qu'il faudrait aussi, vous avez raison, le faire entrer dans les dérogations envisagées. Soyons pragmatique. Bon, on a adapté l'offre. Je ne sais plus qui me posait la question des transports. L'offre est adaptée. Il est vrai qu'il y a encore, on parle tous de la célèbre ligne 13 en tout cas dans sa partie au nord du métro qui est encore effectivement chargée. Je rappelle et j'ai eu le préfet de la région Ile de France et la présidente de région à ce sujet, qu'ils font et cela peut être vrai évidemment dans les autres métropoles, des négociations avec les entreprises et les partenaires sociaux pour des horaires décalés, une mesure complémentaire au télétravail dont vous a entretenu Madame Elisabeth BORNE. Donc on ne réduit pas l'offre puisqu'elle est déjà au maximum. On constate quand même d'après les chiffres les plus récents, avant même Madame l'intervention du couvre-feu que la fréquentation des transports diminue progressivement. Et puis j'en profite peut-être pour faire encore un peu de pédagogie, effectivement dire oui dans les transports surtout ceux qui sont chargés puisque tel était l'objet de votre question, il y a la fameuse concentration qu'on veut éviter. Sauf que si vous m'avez bien écouté tout à l'heure et je suis sûr que c'est le cas, les points noirs et notamment ceux visés par le couvre-feu ce sont les endroits qu'ils soient publics ou privés mais bon il se trouve qu'ils sont plutôt privés où on se touche, voilà c'est vrai on est très rapproché, on ne respecte pas les gestes barrières, c'est sans doute le cas des transports, où on ne porte pas de masque et là ce n'est plus le cas des transports. Et d'ailleurs les infractions au port du masque dans les transports sont extrêmement limitées et il faut en féliciter nos concitoyens ; où on reste assez longtemps en contact, ce qui peut être le cas d'une soirée où on a passé trois heures, quatre heures. Alors que j'ai lu des chiffres mais je ne vais pas vous les réciter parce que je ne les retiens pas bien mais où effectivement, quand vous êtes dans le métro, il y a un tel turn over des gens que la durée moyenne, si je puis m'exprimer ainsi, de contact entre deux personnes, deux mêmes personnes, est beaucoup plus limitée. Donc dans les transports finalement on n'a pas tant de clusters et de difficultés que ça. Mais effectivement on va les aménager dans le sens que je vous ai indiqué. Il y a une question pour le ministre de l'Intérieur sur les effectifs de policiers et de gendarmes, je précise.

Gérald DARMANIN

Oui en effet, Monsieur le Premier ministre, les effectifs de policiers et de gendarmes. 22 000, Madame, c'est le nombre de policiers qui sont sur l'ensemble du territoire national. Alors vous avez bien compris que les 12 000 que j'évoquais, policiers et gendarmes, concernent les zones qui sont ceux qui sont soumis au couvre-feu. Par ailleurs, j'évoquais tout à l'heure que ce n'est pas — ces 12 000 policiers ils vont faire exclusivement du contrôle sanitaire dans les établissements auprès des personnes. Et par ailleurs les polices municipales elles en auront évidemment le droit, il y en a beaucoup dans les territoires que nous évoquons qui existent et qui peuvent être, si les maires le souhaitent et nous encourageons à ce qu'ils le fassent, soumises effectivement aux contrôles sanitaires. Et puis les autres policiers ou gendarmes qui font le travail de lutte contre la délinquance peuvent par ailleurs intervenir pour aussi faire respecter, lorsqu'ils voient une difficulté, les conditions sanitaires qu'évoque Monsieur le Premier ministre. Donc 12 000 c'est dans les zones sous couvre-feu, entre 21 heures et 6 heures du matin qui, chaque nuit, vont travailler à faire respecter les règles que nous venons d'édicter.

Jean CASTEX

Merci Monsieur le ministre. Avant de donner parole au ministre de l'Economie pour les jeunes entreprises, je crois que l'une d'entre vous a évoqué ce cas particulier, je dis d'abord, je

réponds sur les billets de théâtre là que, sujet à étudier, je ne m'attendais pas à cette question donc il faut qu'on l'étudie. Je ne peux pas vous donner de réponse sur le champ. En revanche, s'agissant des élections régionales et départementales, c'est vous aussi enfin bref, Monsieur pardon, je vous confirme que nous avons reçu, notamment pour les élections départementales, des saisines s'interrogeant sur, pour faire simple, et instruit du précédent évidemment des élections municipales, des demandes ou des questionnements sur l'impact on va dire de la crise sanitaire qui repart, qui est en situation de deuxième vague, à la fois certes sur l'organisation des scrutins même mais ça, vous me direz, c'est au mois de mars. On peut quand même espérer, nous allons tout faire pour que la situation se sera améliorée compte tenu des mesures que nous prenons. Mais une élection, c'est aussi une campagne électorale qui est forcément antérieure par construction à la tenue du scrutin. Donc là ce que m'a demandé le président de la République, c'est que nous agissions avec méthode, transparence et impartialité, c'est-à-dire le sujet est réel, encore une fois, d'autant qu'encore une fois, nous avons été confrontés à des taux d'abstention records pour les élections municipales. Le ministre de l'Intérieur, Gérald DARMANIN, s'est déjà emparé du sujet. L'idée serait, pour donner corps à cette ambition de méthode et d'impartialité, qu'on crée sans doute un groupe de travail dans lequel tous les partis désigneraient un représentant, présidé par une personnalité qualifiée incontestable, s'appuyant – ça, par contre, cela avait, je vous le rappelle, été fait sur les avis du Conseil scientifique parce que c'est quand même la situation sanitaire qui va donner le la et qui pourrait examiner la situation et dire : “voilà, à partir de telle situation épidémique, on fait ci, on ne fait pas ça”. Là, le Gouvernement, me semble-t-il, sera à la fois extrêmement vigilant à ce que l'organisation des élections et de la campagne se fasse dans des conditions sanitaires exemplaires parce qu'il n'en va pas simplement d'un enjeu de santé publique mais aussi d'un enjeu démocratique, c'est-à-dire que le taux de participation à ces élections qui, s'agissant des régionales, n'est pas, vous le savez, déjà traditionnellement le plus élevé des scrutins, donc que ces questions soient posées de façon transpartisane, les plus objectivées possibles, de façon à ce que, le moment venu, évidemment, les conséquences puissent en être tirées. Monsieur LE MAIRE pour la création des jeunes entreprises.

Bruno LE MAIRE

Comme vous le savez, pour que les choses soient bien claires, nous rouvrons le bénéfice du Fonds de solidarité à toutes les entreprises de moins de 50 salariés qui ont perdu 50 % de leur chiffre d'affaires dans les zones qui sont placées sous couvre-feu, quel que soit le secteur. Pour la référence des 50 % de chiffre d'affaires, évidemment, ça ne s'applique pas à une entreprise qui aurait été créée il y a quelques semaines ou quelques mois. Nous appliquerons la même méthode que celle que nous avons appliquée au printemps dernier, c'est-à-dire que nous prendrons comme référence le chiffre d'affaires des semaines passées. Mais les jeunes entreprises, très jeunes entreprises seront donc elles aussi éligibles. Simplement, la référence ne sera pas le chiffre d'affaires de 2019, mais le chiffre d'affaires des semaines passées.

Jean CASTEX

Merci. On va donc prendre un autre lot de questions, si vous voulez bien. Madame, ici.

Julie CARRIAT

Julie CARRIAT du *Monde*. Une question sur les critères de vulnérabilité ouvrant droit au chômage partiel. Le Conseil d'Etat vient de suspendre la liste des nouveaux critères et fait valoir que ce sont les anciens critères décidés à partir d'avril qui valent désormais. Est-ce que

vous réfléchissez donc à l'élaboration d'une nouvelle liste ou est-ce que l'ancienne pourrait faire office de liste valable ?

Jean CASTEX

Noté. Autre question ?

Florent TARDIF

Bonjour Monsieur le Premier ministre, bonjour Messieurs et Madame la Ministre. Florent TARDIF pour CNews Canal Plus. Une question sur les tests et notamment la stratégie. Vous avez changé de triptyque, c'est dorénavant tester, alerter, protéger. Le premier pilier reste tester. Vous avez évoqué le déploiement donc de ces tests antigéniques. Quelle est concrètement votre stratégie pour tester la population et donc endiguer cette épidémie ? Comment souhaitez-vous donc utiliser ces tests ? Quel public ? Est-ce que ces tests seront gratuits ? Est-ce que vous étudiez la possibilité à obliger chaque personne qui arriverait sur le territoire national d'être testée, notamment par ces tests rapides ? Merci beaucoup.

Jean CASTEX

Merci.

Julien LECUYER

Bonjour, Julien LECUYER de *La Voix du Nord*. Deux petites questions concernant les tests salivaires et les autotests dont le Président de la République a parlé. Est-ce qu'on peut avoir une prévision sur leur arrivée ? Et également une demande de complément d'information sur les aides destinées aux bénéficiaires des APL. Un petit flou subsistait pour moi, à savoir si les bénéficiaires des APL mais qui n'ont pas d'enfant avaient le droit à une aide de 150 euros ? Merci.

Boris KHARLAMOFF

Monsieur le Ministre, bonjour. Boris KHARLAMOFF, agence A2PRL. Concernant la règle d'un siège sur deux dans les salles où l'on doit s'asseoir, est-ce que cette règle pourrait s'appliquer à la longue, si l'épidémie s'aggrave, aux transports ferroviaires et aériens ? Merci.

Julien CHAVANNE

Bonjour, Julien CHAVANNE, RFI. Est-ce que vous craignez avec ces nouvelles mesures respectives d'atteindre le niveau d'acceptabilité maximale des Français ? Et autre question qui concerne la représentation nationale, des élus socialistes vous demandent de débattre de ces nouvelles mesures au parlement. Le ferez-vous ?

Jean CASTEX

Ok. Une dernière question et on répond.

Adrien BECQUE

Bonjour Adrien BECQUE, Europe 1. Vous avez évoqué Monsieur le Premier ministre la situation en Guyane. Le couvre-feu, je crois, a débuté là-bas à la fin du mois de juin avec des modulations horaires. Il n'est toujours levé aujourd'hui. Est-ce qu'il n'est pas illusoire de penser qu'en 6 semaines le couvre-feu pourrait être levé ?

Jean CASTEX

C'est bon, on va s'arrêter là. Alors il y a quand même pas mal de questions, c'est surprenant dans une crise sanitaire, pour le ministre de la Santé, dont notamment sur les tests, même sur la Guyane là la dernière. Vas-y. Et aussi sur les critères de vulnérabilité.

Olivier VÉRAN

En quelques jours finalement, on est passé dans certaines questions de l'illusion de la deuxième vague à l'illusion de la capacité à l'endiguer. C'est intéressant. On n'est vraiment pas dans l'illusion. On est dans l'efficacité. Les mesures qui sont prônées, qui sont mises en place, elles ne sont pas arbitraires, je le disais, elles sont nécessaires, elles sont temporaires, elles sont efficaces. Elles ont été efficaces, vous l'avez cité, en Guyane, avec des particularités très fortes là-bas compte tenu du faible nombre de lits hospitaliers de réanimation, des difficultés de pouvoir compter sur les zones frontalières pour faire des évacuations sanitaires, le climat n'est pas le même, les horaires d'évolution des gens ne sont pas les mêmes. C'est vrai que là-bas l'horaire d'application du couvre-feu a pu évoluer avec le temps mais on a noté vraiment une cassure dans la courbe épidémique et qui s'est maintenue dans la durée. Si on arrive à être plus efficace qu'en 6 semaines, tant mieux, je crois que tout le monde en serait évidemment satisfait et soulagé. Ce que je peux vous dire c'est qu'il faut du temps pour que ces mesures soient efficaces, ça c'est certain, et qu'il n'y a pas de lieu de penser qu'elles ne soient pas efficaces dans la mesure où elles le sont dans certains pays ou certaines villes qui ont pu le mettre en place, sous des modalités parfois différentes mais quand même assez similaires. Je pense à Madrid, par exemple, où on a objectivé dans les quartiers qui ont mis en place des couvre-feu en quelques semaines une cassure de la courbe épidémique et une protection des hôpitaux. En tout cas, c'est vraiment ce que nous souhaitons. Sur le degré des vulnérables, j'en avais parlé tout à l'heure en fin d'intervention, en disant qu'effectivement, sur les populations — on parle là de personnes qui, parce qu'elles sont porteuses de maladies chroniques, mais parfois telles que l'hypertension ou le diabète, ne sont pas allées travailler pendant toute la période de confinement. Et pendant l'été, le risque était devenu plus important d'être totalement désinsérés professionnellement, faute de pouvoir retourner au travail. Donc nous avons allégé, en lien avec les associations, le Haut Conseil de santé publique, les conditions de retour au travail ou de chômage partiel pour les personnes qui sont porteuses de maladies, sachant qu'un médecin a toujours la possibilité de prescrire un arrêt de travail. Cela étant, et comme vous l'avez souligné, et ça nous va, le Conseil d'Etat considère que vu la situation épidémique et l'évolution avec l'état d'urgence sanitaire dans certains territoires, charge à l'État de repenser le dispositif de protection à la fois en termes sanitaires, mais à la fois en évitant cette désinsertion professionnelle qui pourrait avoir des conséquences dramatiques à long terme. Donc nous travaillons et nous allons travailler avec les associations pour faire évoluer les choses rapidement, sous la responsabilité évidemment du Premier ministre. La stratégie de test, je crois en avoir parlé quand même abondamment tout à l'heure. Oui, la gratuité est la règle. Elle l'a toujours été dans notre pays et l'Assurance maladie est là pour fournir les soins et les examens diagnostiques et de dépistage nécessaires pour la population. Ça restera la règle. L'obligation de test, elle existe déjà. Si vous venez d'une zone — d'abord les frontières sont fermées avec de nombreux pays, et lorsque vous avez des ressortissants français qui viennent de ces pays, nous exigeons d'eux qu'ils présentent un test réalisé sur place dans les 72 heures qui précèdent leur arrivée sur le territoire national. Et si ce n'est pas possible, parce qu'il y a des pays qui n'ont pas les capacités de test comme le nôtre, nous les testons dans les aéroports. Et aujourd'hui nous les testons par un test PCR où le résultat va prendre en moyenne un jour. Avec les antigéniques, ça ira plus vite puisqu'ils auront des résultats avant

de quitter l'aérogare ce qui, vous le reconnaîtrez avec moi, sera nettement plus performant. Cette innovation elle est massive, elle se met en place encore une fois, elle va arriver et vous la verrez progressivement. Il faut que chacun puisse s'approprier cet examen qui n'est pas un examen anodin et qui n'est pas une façon habituelle de faire du diagnostic, mais que les professionnels de santé libéraux sauront parfaitement faire de même que les laboratoires et également dans les hôpitaux. Sur les tests salivaires et encore plus les autotests, on aimerait bien se dire qu'on n'a plus besoin d'un écouvillonnage et que si on prélève, voire qu'on s'auto-prélève un peu de salive qu'on met dans un tube et qu'on envoie au labo, ou dans un tube et qu'on met ensuite dans l'autotest, ce serait formidable. Ça c'est pas le politique qui doit vous répondre, c'est le scientifique. C'est le temps de la recherche, de l'innovation, du développement. Il y a beaucoup de projets de recherche qui sont en cours sur cette stratégie thérapeutique qui ne serait pas révolutionnaire en soi, mais qui serait véritablement de nature à changer la donne de notre capacité diagnostic, et chacun peut le comprendre, notamment la recherche française qui le développe. Je ne peux pas vous donner de date parce que je me suis déjà mis à espérer plusieurs fois que ces tests arriveraient et c'est plus compliqué qu'il n'y paraît. Encore une fois, pas pour des raisons administratives ou politiques mais parce qu'il faut toutes les données de validation scientifique. Dès qu'ils seront disponibles, croyez-moi, on ne sera pas les derniers à les appliquer parce qu'on les attend.

Jean CASTEX

Oui, je complète, s'il me permet, la réponse. Les aéroports vont être vraiment parmi les priorités de déploiement rapide des tests antigéniques parce qu'on voit très bien que là ça peut facilement créer des bouchons qu'on va pouvoir lever de manière très, très rapide. Et je peux vous dire que je suis ça de près. Les discussions avec les gestionnaires d'infrastructures aéroportuaires, notamment Aéroports de Paris, sont extrêmement actives au moment même où je m'exprime. J'ajoute par rapport à la question sur le couvre-feu parce que ça rejoint, me semble-t-il, celle qui m'a été posée par RFI, c'est-à-dire que les mesures que nous prenons, comme toujours, sont d'autant plus efficaces, ici comme ailleurs, qu'elles sont appliquées, respectées. Et l'application et le respect renvoient à la question soulevée de l'acceptabilité. Et je dois dire ici évidemment que c'est un sujet majeur parce que nos concitoyens, je l'ai dit dans mon propos introductif, pensaient que cette crise sanitaire était derrière nous et aspirent, comme c'est naturel sans doute, à revivre tout à fait normalement. On ne peut pas revivre complètement normalement, tant que le virus sera là on ne pourra pas. Ça ne veut pas dire, ça ne suppose pas nécessairement des mesures coercitives mais on voit bien qu'on est obligé de prendre des mesures coercitives d'autant plus qu'on ne respecte pas, qu'on ne s'autorégule pas soi-même dans le respect des gestes barrières, du port, du masque, des distances de sécurité, etc. Donc il y a un enjeu d'acceptabilité réelle. Je crois que, comme Olivier VÉРАН vous l'a dit, l'une des premières conditions de l'acceptabilité c'est d'être conscient de la situation. Si on pense que la situation ma foi n'est pas grave, si on pense qu'on est à l'abri soi-même, évidemment on juge tout à fait disproportionné l'instauration d'un couvre-feu. Sauf que un, oui, la situation s'aggrave incontestablement. Je pense, pour répondre à votre question, que l'opinion publique l'a compris. Et c'est d'ailleurs tout le sel de notre fonction, c'est-à-dire les mêmes qui, le jour J, vous expliquent que vous en faites trop, que ce n'est pas justifié, etc. demain ou après-demain, les mêmes, seront ceux qui vous diront que vous n'en avez pas assez fait, que ce n'était pas assez vite. Mais ça c'est tout à fait normal. Donc il y a une prise de conscience que la situation s'aggrave et je pense, mais le président de la République l'a très bien expliqué hier soir, d'abord tout le monde, tout le monde peut être concerné par cette maladie. Vous connaissez peut-être, moi j'en connais, dans vos entourages des gens jeunes

qui, ou d'âge moyen, qui ont eu la maladie et qui ont des séquelles, qui ont souffert d'abord et qui ont des séquelles fortes. Et j'ai même observé, je parle sous le contrôle d'Olivier VÉLAN, un petit rajeunissement de l'âge moyen des personnes admises en réanimation depuis le début de cette deuxième vague. Deuxièmement, même si soi-même on peut mieux résister, on peut contaminer les autres. C'est quand même, non ça ne me paraît pas désuet comme valeur la solidarité dans une république, prendre soin des autres. C'est quelque chose, c'est une belle valeur. C'est une belle valeur prendre soin des autres. Et puis il y a un troisième point, je dis toujours nous avons été très, très nombreux à applaudir nos soignants lors de la première vague épidémique, mais finalement, une autre façon de les applaudir, là aussi, c'est de respecter les gestes barrière, d'avoir des comportements préventifs parce qu'encore une fois, ce sont les plus efficaces pour éviter d'avoir le virus ou de le transmettre. Si on ne l'a pas ou si on ne le transmet pas, on ne va pas finir à l'hôpital. Et si on ne va pas à l'hôpital, tous nos médecins, toutes nos infirmières, tous nos aides-soignants, tout le personnel hospitalier ne va pas revivre la période extrêmement dure qu'ils ont vécu la semaine dernière. Je pense que c'est aussi simple que ça. Tout le monde peut comprendre ça. Donc il faut accepter ces mesures, pas pour nous faire plaisir, ce serait bien, mais surtout parce que je crois que c'est l'intérêt collectif, c'est l'intérêt de chacun. Honnêtement, je pense que ce que ça demande à chacune et chacun d'entre nous, ce n'est pas quelque chose d'insupportable, c'est à notre portée. Ensuite, sur les APL, je crois que c'est vous, Monsieur, qui m'avez posé la question. En réalité, puisque vous paraissez expert, c'est le même dispositif, le même, que celui qui avait été versé pendant la première vague épidémique. C'est le même. D'accord ? Donc c'était chaque personne bénéficiant du RSA, de l'ASS et des APL, les 100 euros supplémentaires, c'est s'ils ont un enfant, mais c'est en plus. Donc, on peut supposer que lorsqu'il n'y a pas d'enfant, on en reste aux 150 euros de base, y compris pour les gens qui ont l'APL, puisque c'était ça votre question. Voilà. Les critères de vulnérabilité... Oui, alors, sur les transports, on m'a posé la question d'un siège sur deux, notamment sur le transport aérien. Je ne sais plus lequel, pardonnez-moi, merci. Vous savez, là aussi, il y a eu de longs débats qui me... Je me permets de vous renvoyer à la littérature, je crois que c'est du Haut conseil de santé publique, où les systèmes d'aération dans ces modes de transport, notamment dans les avions, sont tels que la circulation virale y est moins favorisée que dans cette salle ou dans un musée, un cinéma ou un théâtre, quelque chose plutôt d'assis - il vaut mieux comparer ce qui est comparable - et qui fait, qu'effectivement, les règles ne sont pas les mêmes. Les règles ne sont pas les mêmes parce que les conditions, si je puis dire, de circulation de l'air sont différentes. Et encore, si vous voulez en savoir davantage, je vous renvoie à ces avis du Haut conseil de santé publique. Quelqu'un m'a demandé si des élus avaient demandé un débat. Moi, je suis... Le Gouvernement ici présent est tout à fait transparent et toujours prêt à débattre de quoi que ce soit. C'est difficile, la situation est difficile, mais raison de plus, je vous l'ai dit dans mon propos introductif, pour toujours se parler et essayer de s'écouter. On prend un dernier jeu de questions, peut-être deux ou trois et on va arrêter là. Monsieur.

Journaliste

Bonjour, Monsieur le Premier ministre, Messieurs les Ministres, Madame la Ministre. Question sur la situation économique. Est-ce que la France est toujours dans la stratégie du quoi qu'il en coûte ? Et, si "oui", y a-t-il de l'argent magique, pour reprendre les mots du Président ?

Jean CASTEX

Une dernière question, si vous voulez bien. Ce n'est pas obligé. Oui, allez, une dernière question. Je croyais que vous alliez laisser à Madame.

Journaliste

Vous allez prendre les deux, j'en suis sûr.

Jean CASTEX

Ah, bien joué.

Journaliste

Juste pour préciser ce que vous venez de dire sur le débat, que vous semblez accepter, on parle d'un débat sur la base de l'article 50-1, donc vous acceptez formellement ce débat, peut-être le vote ?

Jean CASTEX

Attendez, moi, on m'a posé une question qui n'était pas... Je n'ai pas reçu de saisine aussi précise sur le 50-1, etc. Laissez-moi d'abord être officiellement saisi. En tout cas, je ne l'ai pas vu.

Journaliste

Vous avez reçu une lettre normalement de députés PS, de la présidente du groupe (inaudible).

Jean CASTEX

Je ne vous dis pas, Monsieur, qu'elle ne m'a pas été envoyée, je vous dis seulement que je ne l'ai pas reçue et soyez certains que j'y répondrai. Madame.

Journaliste

Une petite précision concernant la règle des "6 autour de la table". Est-ce que ça vaut aussi pour la sphère professionnelle, les bureaux, etc ?

Jean CASTEX

Non.

Journaliste

C'est pour être sûr. Et une autre question : est-ce que le conseil des ministres se fera donc à 6 ou pas ?

Jean CASTEX

Alors on va... comment on va répondre. La situation économique, peut-être pour le ministre de l'Économie.

Bruno LE MAIRE

Par définition, les choix qui ont été fixés par le président de la République restent valables. Quoi qu'il en coûte, c'est-à-dire que nous apportons un soutien aux entreprises, aux salariés qui en ont besoin. C'est notre stratégie depuis le premier jour de cette crise et nous estimons qu'il est moins coûteux de soutenir des entreprises qui font face à des difficultés par tous les moyens que j'ai indiqués, de soutenir les salariés par le chômage partiel, plutôt que d'avoir à gérer des dizaines de milliers de faillites et des centaines de milliers de chômeurs supplémentaires. Parce que c'est bien ça le risque. Ensuite, il n'y a pas d'argent magique, bien entendu. Nous avons provisionné, je le rappelle, 9 milliards d'euros sur le Fonds de

solidarité. Nous avons dépensé un peu plus de 6 milliards d'euros sur ce fonds de solidarité. Je viens d'indiquer que les nouvelles mesures que nous avons prises avec le Premier ministre et le président de la République coûteraient environ 1 milliard d'euros sur la durée de la fermeture de ces secteurs, de la fermeture des entreprises, la durée du couvre-feu. S'il y a besoin un moment ou un autre de recharger ces dispositifs, nous utiliserons le projet de loi de finances rectificative de la fin de l'année, le PLFR 4, pour le faire. Pour le moment, je tiens à le dire, ce n'est pas nécessaire parce que nous avons été prévoyants et que nous avons prévu les sommes nécessaires aussi bien pour le chômage partiel que pour le Fonds de solidarité.

Jean CASTEX

J'ajoute, Monsieur, que cette réponse est finalement la meilleure à celles et ceux qui, je le lis parfois, nous accusent de privilégier l'économie sur la santé. Et, deuxièmement, et dans le prolongement, là encore, de ce qu'a dit Bruno LE MAIRE, il y a incontestablement un coût pour les finances publiques. Il y en aurait un si on laissait partir en faillite tout ce secteur. Mais pardonnez-moi. Quel coût humain ? Quel coût humain ? Il faut voir en plus les salariés, la situation des salariés, qui ne sont d'ailleurs pas toujours des salariés de ces secteurs. Si tout cela n'est pas soutenu, je le dis et la situation est déjà extrêmement difficile, il va y avoir des drames. Ça, ça ne se traduit pas dans les chiffres des statistiques économiques ou des finances publiques. Mais c'est quand même un sujet, convenez-en, absolument majeur. Madame BORNE, pour terminer sur les 6.

Élisabeth BORNE

Merci, Monsieur le Premier ministre. Donc la règle des 6 personnes, elle s'applique dans les activités où on ne porte pas le masque. Mais je voudrais redire qu'il y a un protocole en entreprise qui, depuis le 1er septembre, impose le port du masque systématique dans tous les espaces clos et partagés. Ce protocole, il est appliqué, c'est ce que nous montrent les nombreuses interventions de l'Inspection du travail. Il est efficace et c'est ce que nous avons partagé à l'unanimité des partenaires sociaux, ce matin.

Jean CASTEX

Et le Conseil des ministres est un lieu de travail. Personne n'en doute ici. Je vous remercie vivement pour votre attention et nous tiendrons évidemment des conférences de presse et des points d'information très réguliers pour vous tenir au courant de l'évolution de la situation. Je vous remercie et m'exprimant au nom des ministres qui m'entourent, nous nous tenons à votre disposition.